

Liberté Égalité Fraternité









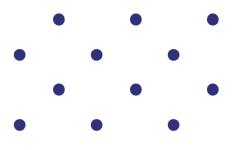




# **COMMENT SE CONNECTER ?**Création et gestion des comptes

#### **GUIDE DE SAISIE PAS A PAS**





# **Sommaire**

SE CONNECTER CON	
POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DANS DAUPHIN IL FAUT CRÉER UN COMPTE <u>ET</u> CE COMPTE DOIT ÊTRE RATTACHÉ (LIÉ	
Comment accéder à Dauphin	
Comment créer mon compte ?	<u>P4</u>
Comment et quand mon compte est-il rattaché à mon organisme ?	<u>P5</u>
Comment modifier mes informations personnelles ?	
QUELS SONT LES DIFFÉRENTS PROFILS DE COMPTES DE CONNEXION À DAUPHIN ?  L'indispensable compte « Administrateur »	<u>P8</u>
Comment « l'Administrateur » supprime-t-il un compte	
Un organisme peut avoir un (ou plusieurs) compte(s) « Signataire »	<u>P12</u>
<ul> <li>Comment l'administrateur invite-t-il les compte signataire à créer son compte ?</li> </ul>	P 14

# COMMENT ACCÉDER À DANS DAUPHIN?

• Accéder à Dauphin via le site de l'ANCT <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101#scrollNav-1">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101#scrollNav-1</a>

#### permet

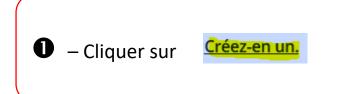
- d'obtenir des conseils pratiques
- des informations sur les évolutions de l'outil
- d'accéder au Guide de saisie mis à jour de ces évolutions.

②- Cliquer ensuite sur le bandeau
« Le portail Dauphin » puis sur « ACCÉDER AU
PORTAIL DAUPHIN »





#### COMMENT CRÉER MON COMPTE DANS DAUPHIN?



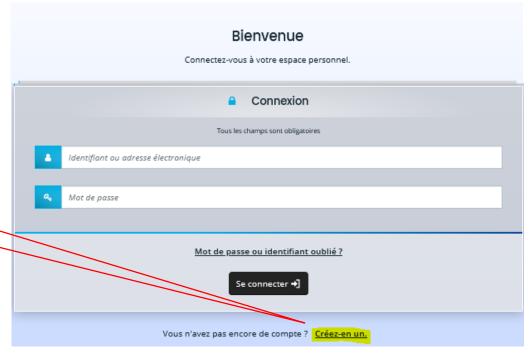
**2** - Tous les membres d'un organisme demandeur qui interviennent dans le portail DAUPHIN doivent disposer d'un compte personnel, c'est-à-dire :

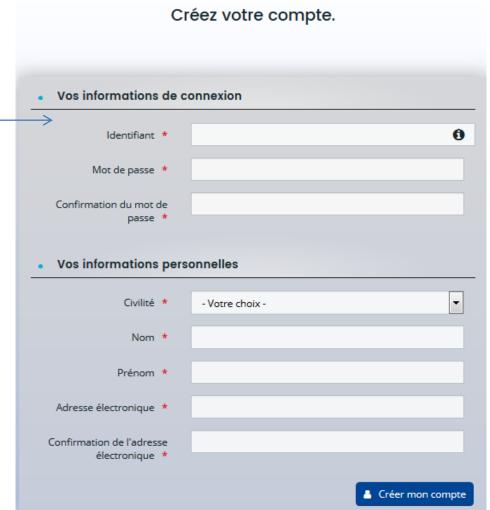
- d'un identifiant
- $\triangle$
- d'un mot de passe strictement personnel
- d'une adresse mail.

**Remarque :** une adresse mail ne peut être liée <u>qu'à un seul</u> <u>compte</u>.

*Exemples :* Martin et Béatrice de l'association C ne peuvent pas avoir la même adresse mail générique.

Après avoir cliqué sur le lien d'un mail système (valide 72 h) le compte est activé







#### QUAND ET COMMENT MON COMPTE EST-IL RATTACHÉ À UN ORGANISME ?





#### **ORGANISME CONNU:**

Samia est nouvelle coordonnatrice dans une association déjà référencée dans DAUPHIN.

- 1/ Elle doit se rapprocher de l' « administrateur de son tiers » (voir pages 9).
- 2/ Celui-ci l'invitera à créer son compte et le rattachera à l'organisme.

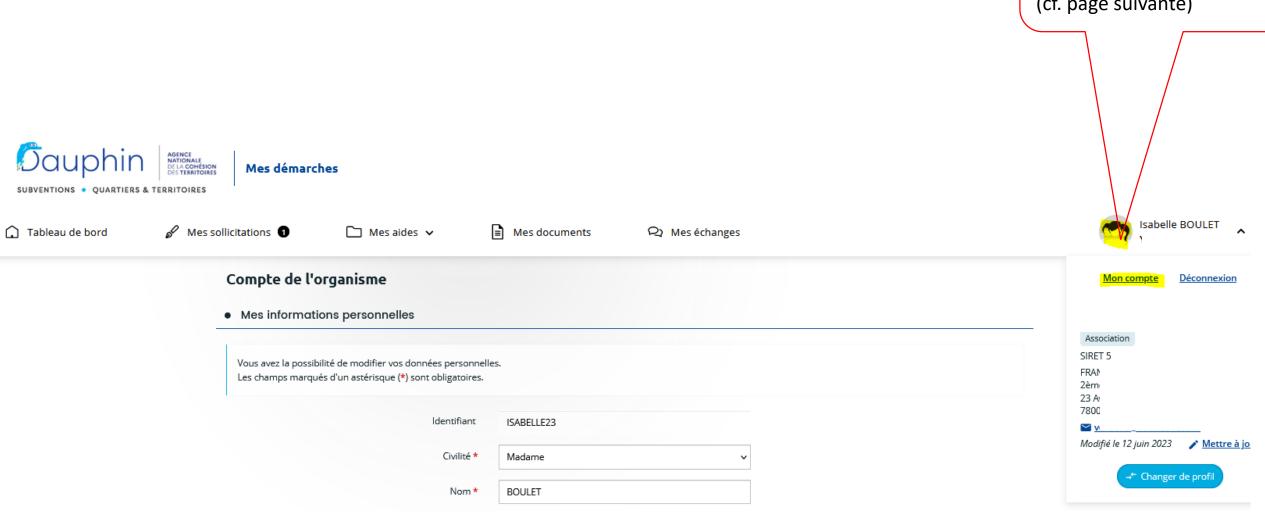


#### **ORGANISME NOUVEAU**

Maxime est coordonnateur dans une association qui n'a jamais déposé une demande au titre de la Politique de la Ville dans DAUPHIN.

- 1/ Il doit créer son compte
- 2/ Remplir une demande de subvention et la transmettre
- 3/ Lorsqu'un agent du service Etat Politique de la Ville sollicité **prendra en charge cette 1**e **demande**, son compte sera <u>rattaché à l'organisme</u> et il deviendra « <u>administrateur du tiers</u> ».

#### **COMMENT MODIFIER MES INFORMATIONS PERSONNELLES?**



**COMPTE** et à la **DECONNEXION** en cliquant sur Mon compte (cf. page suivante)

Accès à la MODIFICATION DE MON

Cet écran permet de modifier toutes les informations personnelles du compte

- mot de passe,
- adresse mail
- mais pas l'identifiant

retour au

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS PROFILS DE COMPTE DE CONNEXION ?

#### Organisme XX









Chaque organisme doit avoir obligatoirement un compte administrateur (un seul par organisme). Pour un organisme nouveau c'est Le 1<sup>er</sup> membre qui créer un compte et dépose une demande qui sera désigné « administrateur ».

Le **compte signataire** est facultatif car il permet une signature dématérialisée de la demande de subvention. Notez que l'administrateur peut être en même temps signataire. Il peut y avoir plusieurs signataires, mais il s'agit du <u>réprésentant léga</u>l (président, maire...) et d'une personne qui a une <u>délégation</u> <u>de signature</u> de ce dernier. Cette délégation sera jointe à la première demande.





L'INDISPENSABLE COMPTE « ADMINISTRATEUR »



#### **Zoom – LE COMPTE ADMINISTRATEUR DU TIERS**



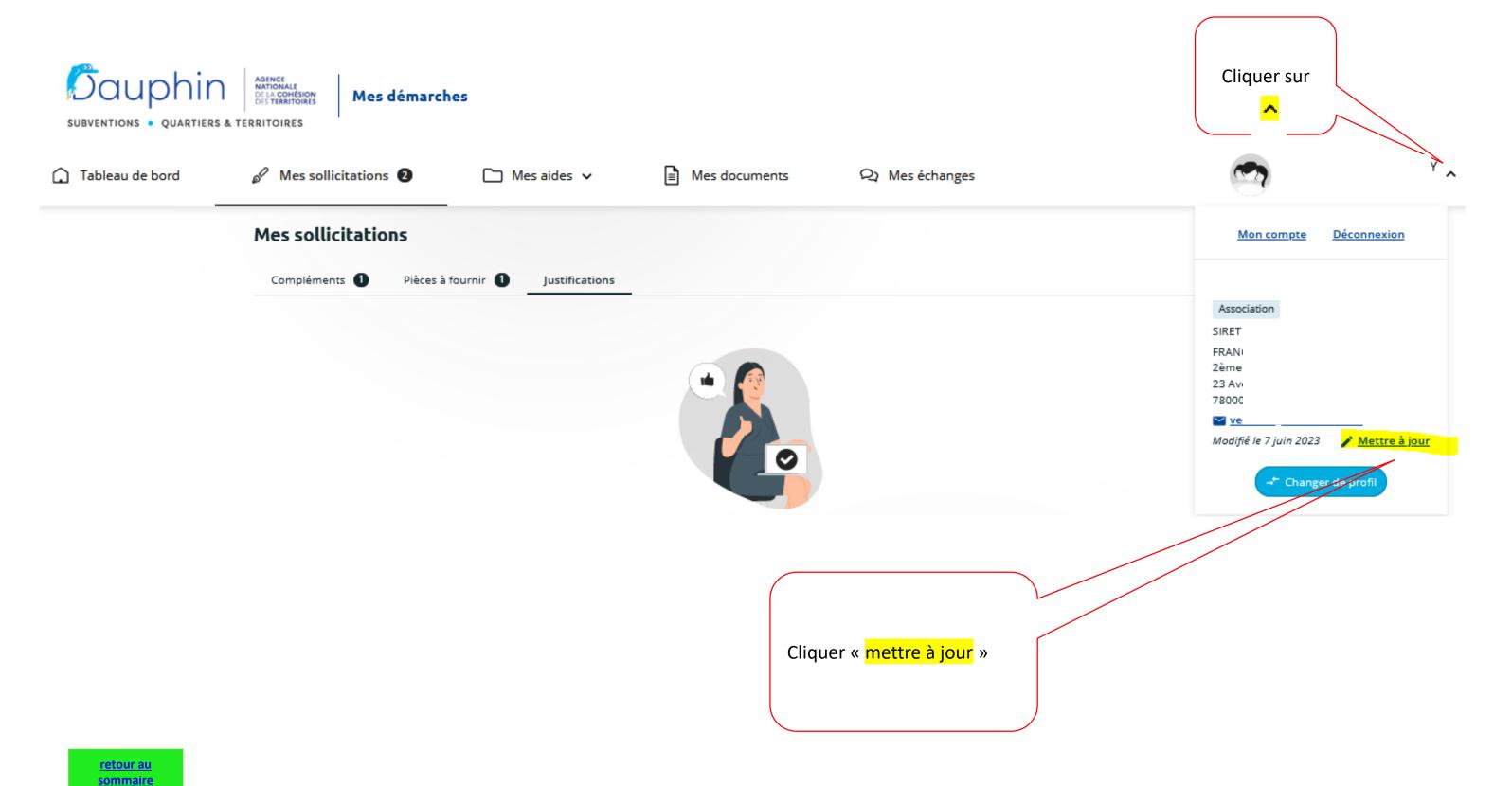
Chaque organisme a obligatoirement un compte administrateur du tiers\*

	organisme non référencé dans DAUPHIN
Quand l'usager devient-il administrateur ?	Après prise en charge d'une première demande de subvention par un <b>agent de la</b> Politique de la ville.
Qui peut-être administrateur du tiers ?	N'importe quel membre de l'organisme qui créé son compte et est rattaché en premier (possibilité de changer par la suite)*
Quel est son rôle ?	. invite les autres membres de l'organisme à créer leur compte . rattache ces nouveaux comptes à l'organisme . supprime les comptes . met à jour les données de l'organisme

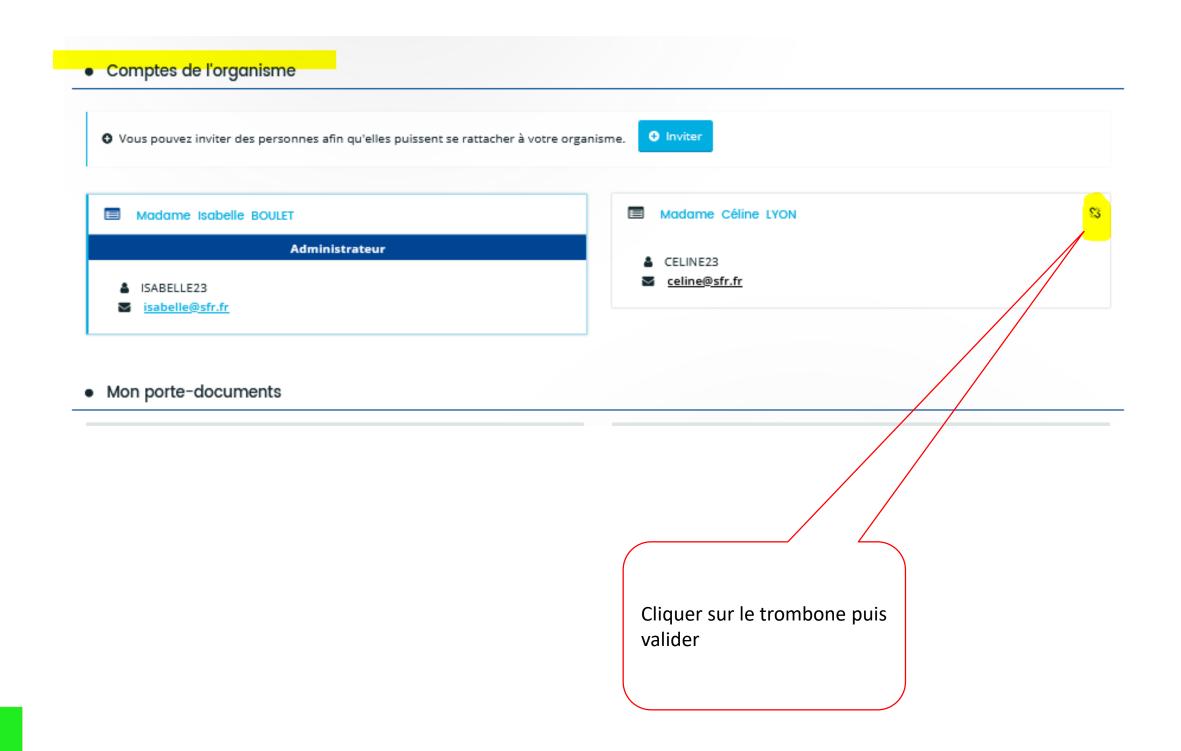
<sup>\*</sup>L'administrateur du tiers peut à tout moment demander à son correspondant en charge de la politique de la ville de ne plus être administrateur.



#### **COMMENT L'ADMINISTRATEUR SUPPRIME-T-IL UN COMPTE ?**



#### **COMMENT L'ADMINISTRATEUR SUPPRIME-T-IL UN COMPTE ?**





LE COMPTE SIGNATAIRE



#### **Zoom : LE COMPTE SIGNATAIRE**

	organisme déjà référencé dans DAUPHIN	organisme non référencé dans DAUPHIN
Quand et comment devient-on compte signataire ?	Lors de la saisie de la 1 <sup>e</sup> demande,  l'administrateur du tiers invite la personne qui signe l'attestation sur l'honneur à créer son compte et le rattache à l'organisme.  Lors de la prise en charge du dossier, l'agent de la PDV* l'étiquettera « compte signataire ».	Lors de la prise en charge de la 1º demande, l'agent de la PDV, invite la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur à créer son compte.  Lorsque le compte est créé, l'agent de la PDV* l'étiquette « compte signataire » et le compte est rattaché au tiers.
Quand le compte signataire peut-il attester sur l'honneur en ligne ?	Lors des demandes ultérieures, la personne qui saisit la demande invite le signataire à se connecter à DAUPHIN avec son compte nominatif et à attester en ligne avant de transmettre la demande.	
Qui peut être compte signataire ?	Le représentant légal ou toute personne ayant délégation de signature de sa part. Cette qualité devra être prouvée par un justificatif rattaché dans le porte-documents. Notez que l'administrateur peut être en même temps compte signataire et qu'il peut y avoir plusieurs comptes signataires au sein d'un même organisme.	

<sup>\*</sup>PDV = politique de la ville

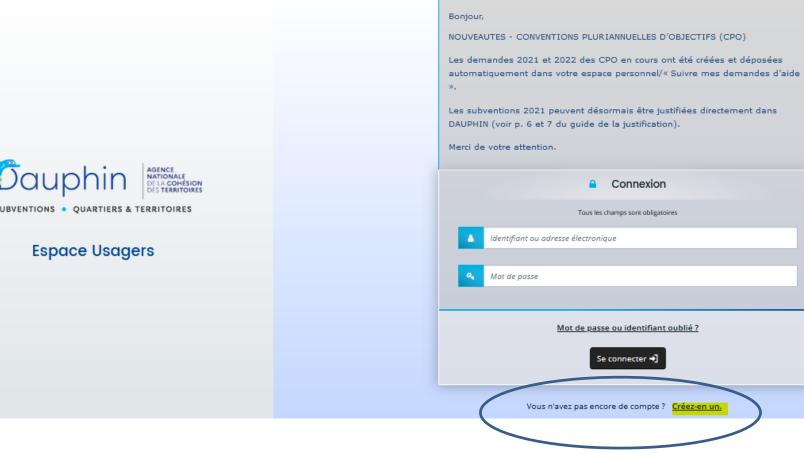


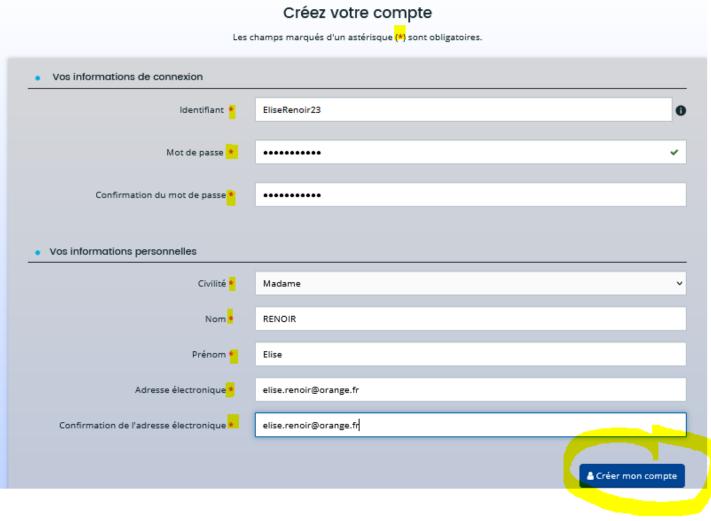
#### COMMENT L'ADMINISTRATEUR INVITE-T-IL LE SIGNATAIRE À CRÉER SON COMPTE ?

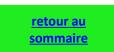
Dans notre exemple, Isabelle BOULAY est compte administrateur du tiers.

Elle souhaite qu'Elise RENOIR, directrice de l'association, soit compte signataire.

- 1 Isabelle BOULAY demande à Elise RENOIR de créer son compte dans DAUPHIN et de l'activer.
- → Elise RENOIR , directrice de l'association créer son compte

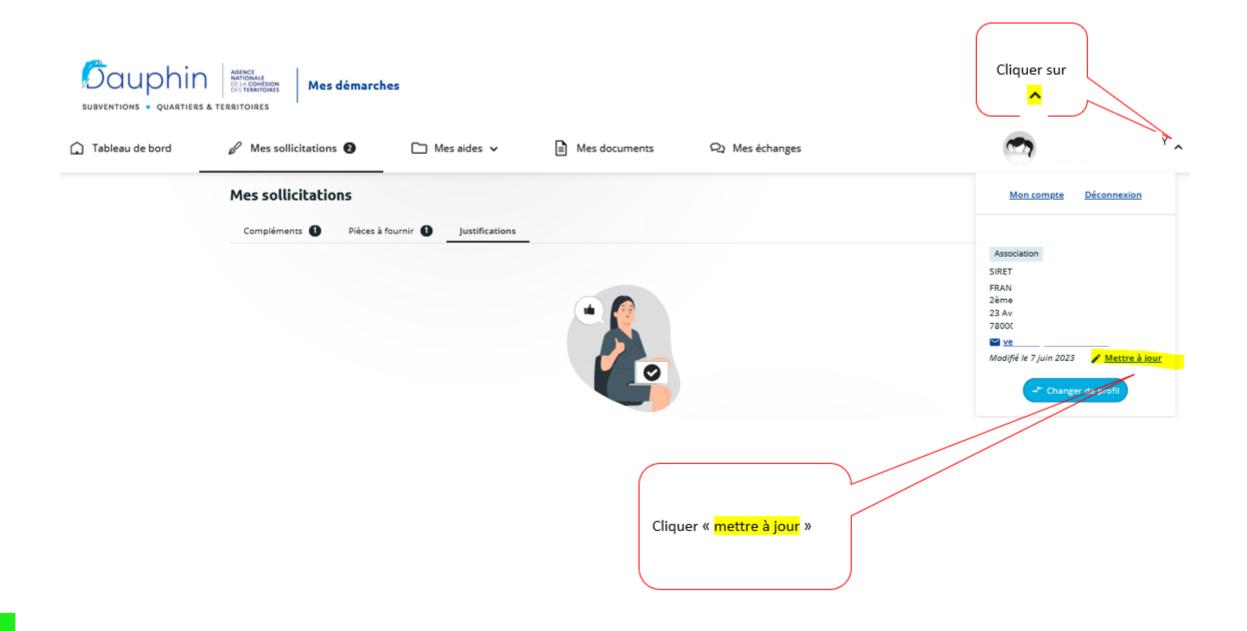




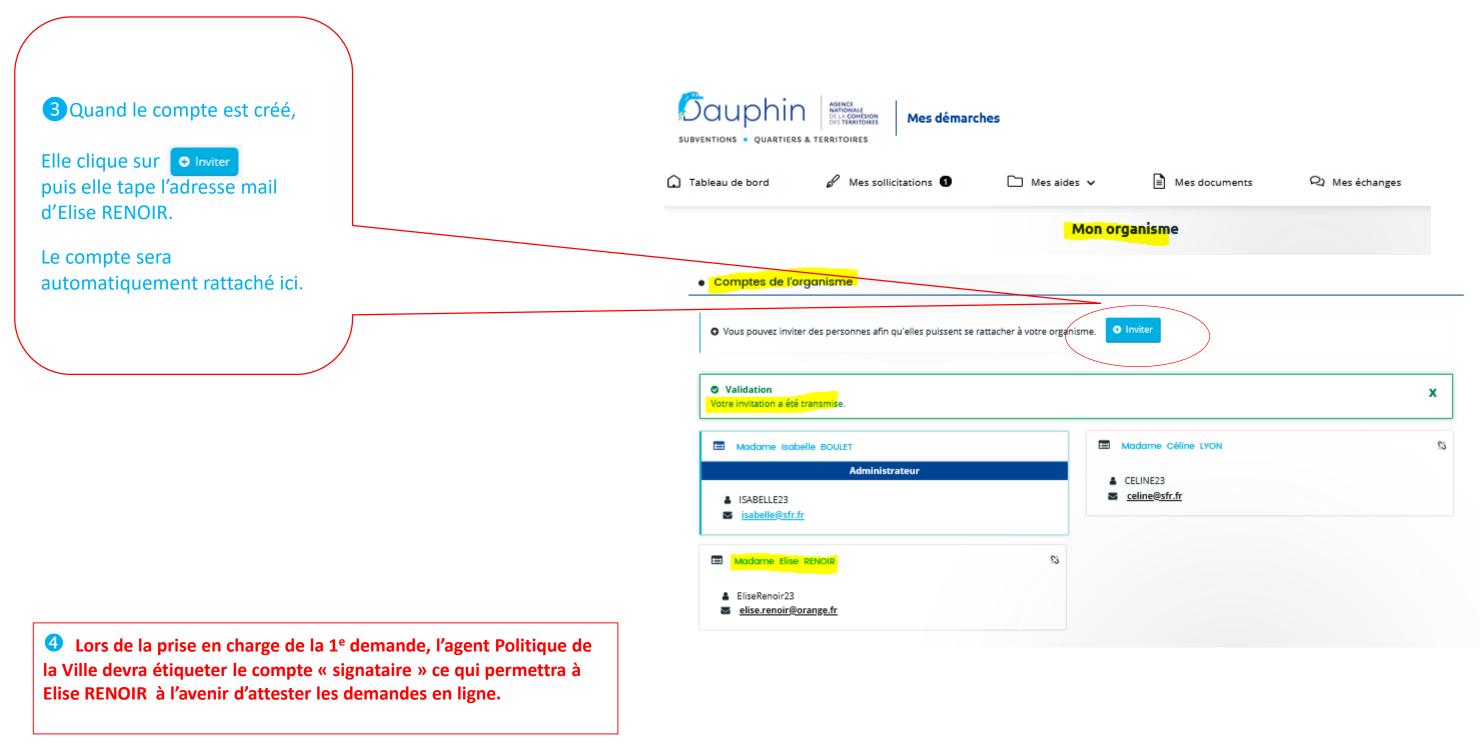


## COMMENT L'ADMINISTRATEUR INVITE-T-IL LE SIGNATAIRE À CRÉER SON COMPTE ?

2 Isabelle BOULAY met à jour son organisme en invitant Elise RENOIR



#### COMMENT L'ADMINISTRATEUR INVITE-T-IL LE SIGNATAIRE À CRÉER SON COMPTE ?



<u>retour au</u> <u>sommaire</u>